

Lettres Patentes.

Du 27.^e juin 1554:

Jean par la grace de Dieu Roy de France, a nos amis et feaus les Chevaliers M.^{rs} de nos Monnoyes, Salut et dilection

Nous pour certaines causes vous mandons et Etroitement Enjoignons a vous et a chacun de vous que tantost et Sans delay ces lettres vües vous fassiez donner a tous Changeurs et M.^{rs} frequentans nos Monnoyes en chacun marc d'arg.^t qu'ils apporteront en jelles tant en blanc cöe en Noir 50.^l de vüe, outre le pris que nous y faisons donner a pur cest a sçavoir qu'ils auront pour chacun marc d'arg.^t allaié a 3.^l 5.^l 6.^l 10.^l 12.^l l. et en tout autre marc d'arg.^t allaié au dessous desd. 3.^l 5.^l 6.^l 10.^l l.

ce faites si et en telle maniere, quil n'y
ait deffaut, et que pour cause de ce, et
aucunes de nosd. Monnoyes ne puissent
ou doient obeir en chommage de ce faire
avous^z a chacun de vous donnons pouvoir
autorité et mandem^t. Especial par la
teneur de ces pntes Donné a notre noble
maison de S.^t Ouzon les S.^t Denis le 27.^e
juin 1354. ainsi signé par le Roy
par M.^r l'Evque de Chaalons, Blanchet.